

Annexe 2- REFERENTIELS D'ACTIVITE ET DE CERTIFICATION

Article L6113-1 [En savoir plus sur cet article...](#) Créé par [LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 – art. 31 \(V\)](#)

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un **référentiel d'activités** qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un **référentiel de compétences** qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un **référentiel d'évaluation** qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc/ Unité de compétences 1 :			
A.1 Participation à la définition d'un projet d'entraînement en athlétisme			
A.1.1 Etablir un diagnostic de l'Athlète et de son environnement	C.1.1.1 Evaluer les athlètes de son groupe d'entraînement à travers les observations et tests adéquats afin d'établir le niveau de départ et les besoins particuliers.	Les compétences relevant de l'activité de participation à la définition d'un projet d'entraînement » sont évaluées par l'épreuve 1 : Un dossier N°1 : Le candidat doit rédiger un dossier sur le projet d'entraînement mené en situation professionnelle tout au long de la saison auprès d'un ou	-Il connaît et utilise les tests d'évaluation fédéraux et les outils correspondants. Il est capable de les adapter à la situation -Il interprète correctement les résultats des tests d'évaluation -Il préconise une expertise médicale en cas de constat inquiétant -Sa connaissance des spécialités de l'athlétisme
	C.1.1.2 Identifier les éléments de l'environnement pouvant avoir un impact sur la performance de ses athlètes (Infrastructures à disposition, calendrier, conditions socio-économiques...) à travers une observation et un questionnement afin d'établir un constat des conditions d'entraînement et d'adapter les solutions existantes		

<p>A.1.2 Appliquer une stratégie d'entraînement en athlétisme en relation avec le contexte (plan de formation de l'athlète, niveaux de pratique/compétition, calendrier des compétitions...)</p>	<p>C.1.2.1 Participer à la définition du projet d'entraînement des athlètes au regard du diagnostic établi afin de fixer des objectifs</p>	<p>plusieurs athlètes (âgés de plus de 14ans) dans une ou des spécialités de son choix de l'option, au sein de la structure. Ce dossier devra présenter le diagnostic préalable, les objectifs poursuivis, la planification, le contenu d'entraînement mis en œuvre et les moyens d'évaluation/régulation de ce programme. Le dossier finalisé doit être envoyé par voie électronique sous format PDF, en un seul et unique document, au centre de formation habilité au moins 15 jours avant l'entretien N°1.</p> <p>Un entretien N°1 d'une durée de 30 minutes s'appuyant sur les éléments constitutifs du dossier N°1 et portant sur la participation à la définition d'un projet d'entraînement dans les différentes spécialités de l'athlétisme</p>	<p>lui permet à travers son observation de repérer le niveau des athlètes -Il réalise le diagnostic au regard du projet ciblé -Les informations disponibles sont utilisées à bon escient -Il prend en compte les besoins, contraintes et motivation du public concerné -Il a connaissance des objectifs et des orientations pédagogiques adaptées au public -Il formalise des règles de fonctionnement du groupe -Les règles de fonctionnement sont clairement énoncées -Il fait partager les objectifs et les règles de fonctionnement, il implique et fédère les athlètes autour du projet de performance -Il a connaissance des priorités dans le temps des objectifs opérationnels</p>
	<p>C.1.2.2 Associer, consulter et communiquer avec les athlètes pour les fédérer et les impliquer autour du projet de performance</p>		
<p>A.1.3 Planifier le programme d'entraînement des athlètes</p>	<p>C.1.3.1 Planifier les contenus d'entraînement (objectifs opérationnels et moyens d'action) en utilisant ces connaissances, les modèles de planifications existantes et son expérience des disciplines, au regard des échéances compétitives et du plan de formation de l'athlète afin d'organiser efficacement l'entraînement dans le temps</p>		
	<p>C.1.3.2 Mettre en œuvre des outils d'évaluation des effets et résultats de son du plan d'entraînement afin de le réguler et l'adapter (Batterie de tests physiques périodiques, évaluation en lien avec les objectifs intermédiaires, entretien périodique avec l'athlète et avec les autres intervenants...interprétation et conclusion)</p>		

		<p>en situation professionnelle.</p> <p>L'épreuve 1 est évalué par deux évaluateurs qualifiés. La qualification des évaluateurs pour cette épreuves 1 est définie par le fait qu'ils soient :</p> <ul style="list-style-type: none"> - cadre technique sportif d'Etat en fonction dans le domaine de l'athlétisme, où - titulaires d'une qualification professionnelle permettant l'encadrement sportif de l'athlétisme - les évaluateurs doivent pouvoir attester d'une année d'expérience professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> -Il identifie des contenus d'entraînement permettant le développement des ressources des athlètes -Il périodise l'exécution des contenus et les ordonnent dans le temps selon les logiques attendues (temps de préparation et de développement général, temps de préparation plus orientés ou plus spécifique, modulation des volumes et des intensités...) -Il énonce le dispositif d'évaluation et de régulation -Il utilise les outils d'évaluation adaptés permettant de mesurer les effets de l'entraînement
Bloc / Unité de compétences 2 :			
A.2 Conduite des séances d'entraînement des athlètes			
A.2.1 Construire des séances d'entraînement en adéquation avec les ressources des athlètes et les objectifs fixés en s'appuyant sur une gamme d'exercices existant	C.2.1.1 Mobiliser les informations utiles à la définition de sa séance, utiliser les éléments de contexte (période, conditions, ressource des athlètes...) afin de proposer un contenu de séance en adéquation.	Les compétences relevant de l'activité de « conduite de séances d'entraînement » sont évaluées par l'épreuve 2 :	<ul style="list-style-type: none"> -Il précise le diagnostic préalable à la mise en œuvre de la séance -Il positionne la séance dans le cycle

	C.2.1.2 Proposer des situations d'apprentissage et/ou de développement des qualités athlétiques en lien avec les objectifs attendus pour générer un progrès technique ou physique.	<p>Une mise en situation professionnelle de conduite d'une séance d'entraînement de 40 minutes, menée avec un public témoin ou habituel constitué d'un ou plusieurs athlètes (âgés de plus de 14ans) dans la spécialité au choix du candidat.</p> <p>Un entretien N°2 d'une durée de 20 minutes s'appuyant sur la mise en situation pédagogique et portant sur la conduite de séance d'entraînement dans l'option.</p> <p>L'épreuve 2 est évalué par deux évaluateurs qualifiés. La qualification des évaluateurs pour cette épreuves 2 est définie par le fait qu'ils soient :</p> <ul style="list-style-type: none"> - cadre technique sportif d'Etat en fonction dans le domaine de l'athlétisme, ou - titulaires d'une qualification professionnelle 	<p>d'entraînement de la planification de saison</p> <ul style="list-style-type: none"> -Il précise les objectifs cibles visés dans la séance -Il connaît les indicateurs de réussite (comportements attendus) -Il décrit les situations d'entraînement conformes aux objectifs poursuivis -Il annonce clairement aux pratiquants les objectifs de la séance et des situations d'entraînement proposées au regard du diagnostic effectué -Il énonce les comportements attendus -Il met en relation les exercices proposés avec les objectifs d'apprentissage -Les choix des situations d'entraînement (exercices) sont conformes aux objectifs poursuivis -Il gère efficacement l'organisation des situations (espace-temps, nombre de répétitions et
A.2.2 Mener la séance d'entraînement et procéder aux adaptations nécessaires	C.2.2.1 Faire partager les objectifs de la séance par des explications et de l'échange afin d'obtenir l'adhésion, la mobilisation et une plus grande autonomie des athlètes		
	C.2.2.2 Mettre en place des situations d'échauffement et d'entraînement en gérant, en organisant, et en conduisant la séance dans une recherche d'efficacité et en respectant la sécurité des pratiquants et des tiers		
	C.2.2.3 Aider les athlètes à acquérir des savoir-faire dans le « groupe de spécialités » en mettant en œuvre des situations d'apprentissage reconnues, en donnant des repères, des consignes, des feed-back, en illustrant, et en adaptant sa pédagogie		
	C.2.2.4 Favoriser l'appropriation des comportements attendus par l'athlète (tâches et processus) par l'aménagement des situations		
	C.2.2.5 Adapter la séance en cours et les futures séances par une remédiation ajustant les contenus en y associant activement les athlètes		

<p>A.2.3 Optimiser les différents facteurs de la performance en athlétisme par sa connaissance pratique et théorique de l'entraînement (technique spécifique aux groupes de spécialités, aspects psychologiques, préparation physique, développement des qualités athlétiques générales ...)</p>	<p>C.2.3.1 Mettre en œuvre une préparation physique en utilisant les différentes pratiques, exercices et charges d'entraînement reconnues ; les ajuster pour qu'elle soit adaptée à l'athlète</p>	<p>permettant l'encadrement sportif de l'athlétisme - les évaluateurs doivent pouvoir attester d'une année d'expérience professionnelle</p>	<p>matériel) en respectant la sécurité au regard des risques liés à la pratique de la spécialité. -Il fait preuve d'une attitude pédagogique appropriée (placement, déplacement, voix, pertinence, précisions des consignes, valorisation) -Il démontre ou fait démontrer les gestes techniques en respectant le principe d'efficacité -Il propose des situations qui génèrent les comportements attendus -Il corrige efficacement les comportements des athlètes en référence à leurs besoins (critères de réussite et d'efficacité) au regard des objectifs visés, de la situation et de références techniques -Il favorise l'auto-évaluation de l'athlète sur sa pratique -Il propose des actions de remédiation adaptées</p>
<p>C.2.3.2 Perfectionner les habiletés techniques de l'athlète en repérant les points de progression et en proposant des consignes pertinentes</p>	<p>C.2.3.3 Développer la capacité de l'athlète à analyser ses performances en sollicitant son retour, ses sensations, sa verbalisation et en partageant des temps de debriefing</p>		
<p>A.2.4 Vérifier et assurer la sécurité des pratiquants et des tiers</p>	<p>C.2.4.1 Respecter les principes de la sécurité physique et psychologique des athlètes sur tous les moments en ne les exposant pas à des exercices ou charges d'entraînement mettant en danger leur intégrité et en ayant une pédagogie valorisante et étiq</p>		
<p>A.2.5 Evaluer et réguler la séance d'entraînement</p>	<p>C.2.5.1 Connaitre les facteurs de la performance des spécialités afin d'avoir un cadre de référence</p>	<p>C.2.5.2 Evaluer et identifier les performances et capacités des athlètes au regard des déterminants de la performance des spécialités (observer et avoir un regard pertinent, faire les évaluations/tests appropriés) et ainsi réguler et réorienter la séance/le cycle de séance</p>	

<p>A.2.6 Assurer la gestion des incidents et intervenir pour restaurer une situation normale</p>	<p>C.2.6.1 Repérer les situations d'incident et leur possible évolution par une vigilance permanente et en étant capable de les caractériser.</p>		<ul style="list-style-type: none"> -Il opère avec les athlètes un retour sur la séance, valide les acquis et propose de nouveaux objectifs -Il répartit de manière optimale les charges d'entraînement -Il ajuste avec pertinence et efficacité les différents facteurs de la performance -Il identifie son périmètre de responsabilité -Il prévient les risques liés aux situations d'entraînement proposées -Il mobilise des techniques permettant d'assurer une pratique sécurisée -Il utilise les outils d'évaluation adaptés -Il mesure l'écart entre les comportements attendus et les comportements observés -Il exprime les réussites et les difficultés rencontrées -Il propose à partir de cette évaluation des objectifs pour la prochaine séance
	<p>C.2.6.2 Intervenir pour restaurer une situation normale en adaptant ou corrigeant la situation matériel, l'espace ou les modalités d'encadrement/surveillance.</p>		

			<ul style="list-style-type: none"> -Exerce en permanence de la vigilance en situation -Caractérise les situations potentiellement sources d'incident dans la situation -Explicite les éléments à prendre en compte pour restaurer la situation
Bloc / Unité de compétences 3 : A.3 Préparation et optimisation de la performance lors des compétitions en athlétisme			
A.3.1 Envisager les aspects liés à la préparation mentale en compétition et la gestion des déviances	C.3.1.1 Présenter et faire partager le projet sportif et ses objectifs pour impliquer et motiver les athlètes	Les compétences relevant de l'activité de «Préparation et optimisation de la performance lors des compétitions » sont évaluées par l'épreuve 3 : Une fiche d'observation du candidat remplie par le tuteur pédagogique durant le stage en situation professionnelle et notamment à l'occasion d'une compétition pendant laquelle le stagiaire accompagne et encadre un	<ul style="list-style-type: none"> -Il adapte son discours en fonction de l'athlète -Il fait preuve d'une attitude pédagogique appropriée afin de maintenir un niveau de préparation et de motivation optimal -Il fait preuve d'une attitude appropriée au regard des risques et déviances liées à la recherche de performance -Il gère efficacement la logistique du déplacement -Il régule le protocole d'échauffement
	C.3.1.2 Etablir une relation instaurant du respect et un climat de confiance réciproque permettant des feed-back objectifs et favorable au progrès et aux ajustements immédiats		
	C.3.1.3 Utiliser une approche (un coaching) permettant à l'athlète d'être plus performant à travers sa gestion et sa concentration (pensées parades)		
	C.3.1.4 Gérer et anticiper les risques et déviances liés à la pratique sportive : Incivilité et/ou attitude non sportive (fair-play), prise de risque/sécurité/santé, dopage, éthique		

A.3.2 Gérer l'échauffement et l'approche immédiate de la compétition	C.3.2 1 Mettre en œuvre, réguler et conduire l'échauffement avant la compétition pour mettre l'athlète dans les meilleures dispositions physiques et mentales avant l'épreuve	ou plusieurs athlètes. Un oral N°3 d'une durée de 40 minutes pendant lequel le candidat répond à 2 questions tirées au sort portant sur la préparation et l'optimisation de la performance lors des compétitions en athlétisme. À la suite du tirage au sort, le candidat bénéficiera de 30 minutes de préparation sans document. Chaque question est traitée en 20 minutes décomposées en 10 minutes de présentation et 10 minutes de questionnement par les évaluateurs.	-Il élève le niveau d'activation des athlètes en lien avec les situations habituelles de compétition -Il effectue des apports pertinents et dédramatise l'enjeu de la compétition -Il traduit les objectifs en comportements attendus -Il fait preuve de dynamisme
	C.3.2.2 Organiser l'avant compétition et la journée de compétition dans le temps et l'espace : gérer les aspects logistiques (matériels, repas, déplacement...), gérer l'inscription et la chambre d'appel, gérer les temps d'attente	-Il mesure l'écart entre les comportements attendus et les comportements observés durant la compétition	-Il mesure l'écart entre les comportements attendus et les comportements observés durant la compétition
	C.3.2.3 Communiquer les stratégies et préparer l'engagement et la motivation des athlètes lors d'une compétition	et 10 minutes de questionnement par les évaluateurs.	-Il utilise et adapte des solutions existantes pour résoudre les problèmes se présentant en compétition
A.3.3 Apporter un coaching favorable à la performance durant la compétition	C.3.3.1 Soutenir l'engagement et la motivation des athlètes	Les évaluateurs font la synthèse de la fiche d'observation du tuteur pédagogique et de l'oral N°3 pour finaliser leur appréciation.	-Il fait preuve de lucidité et de sobriété dans ses comportements (Attitude de l'entraîneur)
	C.3.3.2 Participer à l'évaluation de la prestation physique et proposer des adaptations à l'athlète (adaptation de la stratégie, de la tactique...)	L'épreuve 3 est évalué par	-Il donne des consignes adaptées et précises
	C.3.3.3 Guider et accompagner les athlètes dans leurs prises de décision et dans leur gestion de la compétition.		-Il participe à la mesure de

A.3.4 Gérer l'après compétition	C.3.4.1 Proposer un débriefing comparant et analysant la prestation réalisée par rapport à l'objectif fixé	deux évaluateurs qualifiés. La qualification des évaluateurs pour cette épreuve 3 est définie par le fait qu'ils soient : - cadre technique sportif d'Etat en fonction dans le domaine de l'athlétisme, où - titulaires d'une qualification professionnelle permettant l'encadrement sportif de l'athlétisme - les évaluateurs doivent pouvoir attester d'une année d'expérience professionnelle	l'écart entre les comportements attendus et les comportements observés de l'athlète durant la compétition -Il utilise avec pertinence les outils d'analyse distanciée (vidéo...) -Il participe à l'analyse de la prestation physique lors de la compétition au regard des objectifs fixés -Il utilise et adapte correctement les protocoles de récupération disponibles
	C.3.4.2 Participer à une analyse distanciée de la performance au regard des objectifs visés de l'athlète		
	C.3.4.3 Gérer la récupération des athlètes		

Bloc / Unité de compétences 4 :

A.4 Intégration de son activité dans le fonctionnement de la structure

A.4.1 S'intégrer dans sa structure et participer à son fonctionnement	C.4.1.1 Se situer dans l'organigramme et dans le projet de la structure afin de s'y intégrer et d'être en accord avec le projet et sa hiérarchie.	Les compétences de l'activité « intégration de son activité dans le fonctionnement de la structure » sont évaluées par l'épreuve 4 : Un dossier N°4. Le candidat doit rédiger un dossier d'au moins 10 pages concernant la structure de son lieu de	-Le projet de structure est respecté. Il sait se situer dans l'organigramme -Il s'investit dans le fonctionnement de sa structure -Il mesure l'écart entre les objectifs fixés par son responsable et les résultats obtenus -Il propose une stratégie
---	---	---	--

		<p>mise en situation professionnelle ainsi que la description et l'analyse de l'action de dynamisation entreprise durant la mise en situation professionnelle au sein de cette structure.</p> <p>Le dossier finalisé doit être envoyé par voie électronique sous format PDF, en un seul et unique document, au centre de formation habilité au moins 15 jours avant l'entretien N°4.</p> <p>Un entretien N°4 d'une durée de 30 minutes s'appuyant sur le dossier N°4 et portant sur l'intégration de l'activité du candidat dans le fonctionnement de la structure durant la mise en situation professionnelle.</p> <p>L'épreuve 4 est évaluée par deux évaluateurs qualifiés. La qualification de ces évaluateurs pour l'épreuve 4 est définie par une</p>	<p>d'amélioration (ou consolidation) des objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> -Il identifie les besoins et attentes exprimés -Il Détermine objectivement les forces et les faiblesses de son activité -Il présente avec clarté le bilan les résultats de son activité -Il manifeste une attitude dynamique en tant que maître d'œuvre du projet -Il est à l'écoute des remarques et suggestions de sa hiérarchie -Il Justifie ses choix, comprend ses erreurs/échecs et y remédie à la lumière des remarques formulées -Il vérifie la conformité et le bon état des espaces et des matériels -Il identifie les problèmes éventuels et suit les procédures d'entretien fixées -Connait les principes
--	--	--	--

		<p>expérience minimale de 3 ans en tant que membre dirigeant ou en tant qu'encadrant sportif d'une structure ayant pour activité l'athlétisme.</p>	<p>courants de protection des personnes</p> <ul style="list-style-type: none">-Respecte les procédures d'alerte-Respecte les procédures à suivre pour gérer la situation autour de l'accident-Connait les gestes de secours de première urgence-Repère et identifie dans les équipements utilisés les éléments matériels clés en cas d'accident (moyen de communication, défibrillateur, sortie de secours, équipements d'incendie et d'alerte)
--	--	--	--

